

Objet : Élections Municipales 23-30 mars 2014

Échirolles, le 17 mars 2014

Lettre Ouverte

- Aux Candidats aux Élections Municipales à Grenoble : Listes conduites par MMmes, MM. Lahcen Benmaza, Denis Bonzy, Catherine Brun, Matthieu Chamussy, Maurice Colliat, Philippe de Longevialle, Mireille d'Ornano, Éric Piolle, Jérôme Safar.
- Aux organisations politiques soutenant une liste : ADES, Alternatifs, CAP 21, EELV, GA, Génération Écologie, GO Citoyenneté, FN, LO, MODEM, MRC, PCF, PG, PRG, PS, POI, Réseau citoyen, UDI, UMP.
- Copie à la presse, aux associations et autres organisations

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat(e) aux prochaines élections municipales dans la principale commune de l'agglomération grenobloise. C'est donc à ce titre que nous vous écrivons aujourd'hui pour vous interroger, de façon non exhaustive, sur quelques questions d'actualité qui relèvent de la responsabilité des élus de Grenoble, soit directement en tant que conseillers municipaux, soit indirectement en tant que conseillers communautaires.

Voici les questions que nous voulons vous poser :

1 – Accessibilité à la voirie

Depuis six ans, nous avons assisté à l'installation de barrières sélectives (chicanes) sur les zones piétonnes, chicanes destinées en théorie à empêcher, et en pratique à ralentir, le passage des véhicules motorisés à deux roues. À Grenoble en particulier, deux types de chicanes posent problème parce qu'elles ne respectent pas les normes d'accessibilité :

- D'une part des chicanes mobiles, obstacles insurmontables pour les usagers en fauteuil roulant handicapés des membres supérieurs.
- D'autre part des chicanes fixes trop resserrées pour les usagers les plus handicapés.

Ces chicanes nuisent aussi à d'autres usagers tels que personnes accompagnées de poussettes doubles ou roulant en vélos avec remorques pour enfants...

Pour plus de détails, voir dossier publié sur notre site :

<http://www.cdthed.fr/joomla16/dossiers-par-thèmes/chicanes.html>

=> NOUS VOUS DEMANDONS :

- **De signer notre pétition « pour la liberté de circulation des handicapés, contre les chicanes non accessibles » :**
<http://www.cdthed.fr/joomla16/contre-les-chicanes.html>

- De soutenir également notre revendication d'enlever toutes les chicanes non conformes actuellement installées à Grenoble et d'assurer dans tous les cas le respect de l'article 1^{er} de l'arrêté du 15 janvier 2007 (alinéa 3), qui prescrit une largeur minimale de cheminement de 1m40.
- Plus globalement nous vous demandons de soutenir notre revendication pour une voirie totalement accessible non seulement dans l'« hyper-centre » mais aussi dans les quartiers périphériques, et ce dans les plus brefs délais.

2 - Service de transport « PMR » de la SEMITAG

Le service de transport public pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR) est un service de la SEMITAG, conquis de haute lutte par les handicapés et les associations en 1979. Comme pour le reste de la SEMITAG, le financement de ce service dépend du Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC) - auquel la MÉTRO participe pour moitié.

Or, le Service PMR n'est pas en mesure de faire face à l'intégration dans la METRO au 1^{er} janvier 2014 de 21 nouvelles communes, dont plusieurs communes de montagne. Déjà complètement saturé, il devrait maintenant assurer les transports des citoyens handicapés résidents dans ces communes éloignées alors que rien n'a été prévu pour faire face à cette extension, malgré nos demandes répétées depuis trois années.

=> NOUS VOUS DEMANDONS de soutenir notre revendication d'attribution au service public PMR de la SEMITAG des postes de chauffeurs et des véhicules supplémentaires, en quantité suffisante pour permettre de couvrir les besoins actuels et nouveaux sans recourir à la sous-traitance au secteur privé. (Pour nous, l'argent public doit d'abord revenir au secteur public, seul véritable garant de la pérennité de ce service).

3- Billétique à l'usage des transports en commun

Les nouveaux modèles de DAT (Distributeurs Automatiques de Titres de transport) retenus par le SMTC pour le réseau SEMITAG, bien qu'améliorés par rapport aux appareils existants, ne seront toujours pas utilisables par tous les usagers – malgré nos alertes répétées à plusieurs reprises depuis mai 2102.

=> NOUS VOUS DEMANDONS de vous prononcer pour une véritable accessibilité des DAT et autres appareils automatiques, en particulier exiger que ceux-ci soient décaissés de telle façon que les usagers en fauteuil roulant puissent y accéder de face, et que les écrans soient situés à la bonne hauteur et inclinés de telle façon que les informations soient lisibles tant par les personnes de petite taille que par les personnes en fauteuil roulant et par les personnes de grande taille.

Comment procéder pour nous répondre ?

Nous vous demandons de nous faire parvenir votre réponse par mail à contact@cdthed.fr d'ici jeudi soir, afin que nous puissions la publier sur notre site vendredi 21 mars (sous réserve qu'elle ne dépasse pas 3000 caractères – sinon nous serons obligés de couper la fin !).

Bien évidemment, nous attendons des réponses dépourvues de toute ambiguïté, et directement en prise avec les questions abordées ici...

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le CDTHED :



Henri Galy, Président du CDTHED